



Réforme du collège : Sciences et Technologie au Cycle 3 : l'évaluation

L'Évaluation des acquis des élèves



Une règle à respecter :
Apprentissage par compétences => Évaluation par compétences

- On évalue les **7 compétences** du volet 3 dans le cadre des **4 thèmes** du programme et de leurs **connaissances et compétences associées**, en lien avec les **domaines du socle**.
- Une évaluation :
 - **constructive**, conçue pour faire progresser l'élève.
 - **positive**, axée sur les progrès et les réussites des élèves.
 - **informative**, pour l'élève et sa famille.
 - qui part de **l'observation dans le quotidien de la classe** jusqu'à des **temps spécifiques** clairement annoncés et identifiés.
 - qui permet de **réguler les enseignements** :
 - **réajustements**
 - **différenciation**.

L'Évaluation des acquis des élèves

- ▶ **Diversifier les évaluations : de l'observation du quotidien de la classe à des temps d'évaluation spécifiques**
 - ▶ Activités, productions correspondantes restitutions écrites et/ou orales
 - ▶ Tâches complexes, travaux de recherche, etc...
 - ▶ Tests de connaissances, devoirs bilans.
 - ▶ et aussi tenue du classeur, régularité du travail à la maison... = apprendre à apprendre (D2)
- ▶ **Mettre en place un outil de suivi des acquis des élèves (référentiel, grille...)**
 - ▶ Décrire les compétences en utilisant un langage compréhensible par les élèves (à partir du volet 3)
 - ▶ S'inscrire dans la logique du socle commun (rechercher les autres compétences dans le volet 2 - D1, D2 D3, D4, D5)
- ▶ **Evaluer en 4 niveaux de maîtrise :**
 - ▶ objectifs non atteints, objectifs partiellement atteints, objectifs atteints, objectifs dépassés.
- ▶ **Pour les temps d'évaluation spécifiques, un guide indispensable pour les élèves : le contrat par chapitre**
 - ▶ Je dois savoir...(lexique + notions) // je dois savoir faire (compétences)

Les bilans périodiques doivent obligatoirement comporter les éléments suivants (C3) :

1. Un bilan de l'acquisition des connaissances et compétences et des conseils pour progresser.
2. Un suivi des acquis scolaires de l'élève qui mentionne, pour chaque enseignement :
 - les principaux éléments du programme du cycle travaillés durant la période ;
 - les acquisitions, progrès et difficultés éventuelles de l'élève ;
 - le positionnement de l'élève au regard des objectifs d'apprentissage fixés pour la période
3. En 6^{ème}, une indication des actions réalisées dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, ainsi qu'une appréciation de l'implication de l'élève dans celles-ci.
3. Le cas échéant, la mention et l'appréciation des projets mis en oeuvre durant la période dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle, du parcours citoyen et du parcours Avenir. (6^{ème})
4. Le cas échéant, la mention des modalités spécifiques d'accompagnement en cours mises en place, (prises dans une liste définie)
5. En 6^{ème}, les éléments d'appréciation portant sur la vie scolaire : assiduité, ponctualité ; participation à la vie de l'établissement.

Le **positionnement** au regard des **objectifs d'apprentissage** s'effectue sur **une échelle à 4 niveaux**, :

- **non atteints,**
- **partiellement atteints,**
- **atteints,**
- **dépassés.**

Ce peut être **une note en 6^{ème}.**

Le bilan de fin de cycle

- ▶ En fin d'année de sixième un bilan de fin de cycle est établi pour chaque élève. Il indique le **niveau de maîtrise des quatre composantes du premier domaine, et des quatre autres domaines du socle** commun de connaissances, de compétences et de culture, suivant l'échelle :
 - ▶ maîtrise insuffisante
 - ▶ maîtrise fragile
 - ▶ maîtrise satisfaisante
 - ▶ très bonne maîtrise
- ▶ Ces bilans doivent également comporter une appréciation littérale sur les acquis scolaires du cycle et, le cas échéant, des conseils pour la suite de la scolarité.